

Personnes âgées : Entre respect des droits et abus

Avec le soutien de



Par [Caroline Assy-Sohun](#)

6 JUN 2017 16:360



Besoin de plus d'autonomie et d'inclusion, faire reculer les discriminations liées à l'âge, faire valoir le respect et les droits... Autant de défis auxquels font face les Senior Citizens de Maurice. La maltraitance envers les personnes âgées existe, bien que certaines instances soient en place pour favoriser leur mieux-être.

Le 15 juin marque la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. À Maurice, le nombre de plaintes pour abus envers les personnes âgées enregistrées à l'Elderly Protection Unit, qui opère sous l'égide du ministère de la Sécurité sociale, dépasse les 700 cas, aussi bien pour 2015 que 2016. D'après le rapport 2015 du Global Age Watch Index, Maurice se trouvait à la 42e place des pays où il fait mieux vivre en tant que personne âgée, sur 96 pays listés, et à la première place des pays africains.



Le Groupement FIAPA propose des cours de tai chi chuan le vendredi, entre autres activités

De manière générale, est-ce qu'il fait bon vivre à Maurice en tant que personne âgée ?

Selon le Dr Pascale Dinan, présidente du Groupement Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA) océan Indien, *«il existe une bonne espérance de vie à la naissance pour les aînés mauriciens, l'accès aux services de santé privée et publique, un système de protection social présent...»*

Pour Vijay Naraidoo, secrétaire général de l'association DIS-MOI et président de la Commission des droits des personnes âgées, *«il y a peu de pays où une personne ayant atteint 60 ans bénéficie d'une pension de vieillesse non-contributive, mais ce n'est sûrement pas suffisant pour des milliers de nos concitoyens. Il y a d'autres prestations – service médical gratuit, service à domicile, carer's allowance, transport gratuit...»*

Beaucoup de choses sont en place depuis la promulgation de l'Elderly Protection Act en 2006, indique aussi Santa Devi Mungra, Principal Social Security Officer à l'Elderly Protection Unit. *«Cette loi fait provision pour l'intervention en cas d'abus sur les personnes âgées. Par abus, nous entendons ici un acte répété, intentionnel, perpétré au sein de la famille ou dans des institutions (homes)»*, explique-t-elle. Elle ajoute qu'au niveau du ministère de la Sécurité sociale, un certain effort est fait pour créer pour nos aînés, une atmosphère propice au bien vieillir.

Toutefois, souligne le Dr Dinan, *«des défis importants d'ordre socioéconomique, médical, politique, humain, mais aussi infrastructurel et environnemental, restent à relever pour les prochaines années, avec l'accroissement démographique des personnes âgées.»*

Selon Armoogum Parsuramen, fondateur de l'université du 3e âge de Maurice, bien que certaines personnes âgées vivent bien, d'autres subissent encore beaucoup d'abus. Cette université informelle propose des cours dans divers domaines à des personnes de plus de 55 ans. Sous l'impulsion de l'ancien ministre de l'Éducation, un service légal a aussi été créé afin de gérer les cas d'abus. *«Bon nombre de personnes sont venues vers nous, notamment pour des cas d'expropriation ou de succession, généralement commis par les enfants. D'ailleurs, nous prévoyons bientôt la signature d'un accord avec la Law Society afin qu'un service pro bono soit mis à notre disposition.»*

L'Elderly Protection Unit note en moyenne mensuelle depuis le début de cette année, environ 70 plaintes pour abus sur personnes âgées, reçues par le biais des diverses instances avec lesquelles elle collabore régulièrement : ses hotlines*, les bureaux régionaux de la Sécurité sociale, la Senior Citizens Association, la police, le ministère de l'Égalité du genre, le Citizens Advice Bureau, les centres sociaux ou centres communautaires. Ces plaintes sont traitées au cas par cas, avec des visites d'officiers formés à une approche neutre, sans formalité et sans jugement, souligne Santa Devi Mungra.

Les personnes âgées sont toujours sujettes à de la discrimination. *«Les discriminations faites aux personnes âgées du fait de leur âge sont ce qu'on nomme l'âgisme»*, explique le Dr

Dinan. Un exemple serait *«le non-traitement chirurgical d'une fracture de la hanche "à cause de son grand âge" alors qu'il y a matière au gain d'autonomie de la personne !»* poursuit-elle. Vijay Narai- doo définit aussi l'âgisme par *«les attitudes visant à gêner la personne, à lui faire des remarques désobligeantes»*.

Generation gap D'après Santa Devi Mungra, beaucoup relève d'une incompréhension et d'un manque de communication intergénérationnels, nourris par une société de plus en plus éloignée des valeurs familiales. Personnes jeunes et personnes âgées alimentent le potentiel de conflit en laissant l'écart entre elles se creuser. La personne âgée n'est plus incluse ou s'exclut elle-même des activités du cercle familial. Cercle auquel elle reste pourtant émotionnellement très attachée. Cet attachement fait que dans la plupart des cas, bien que sujette à l'abus physique, psychologique ou financier, elle ne souhaite pas que ses proches soient inquiétés par les autorités.

L'Elderly Protection Unit intervient donc en tant que médiatrice, une fois une plainte enregistrée. *«L'approche doit se faire avec de la diplomatie et un certain sens de la négociation afin que les parties concernées parviennent à un terrain neutre de compréhension mutuelle, là où c'est possible. L'un de nos rôles est de réduire le fossé entre jeunes et vieux»*, souligne Santa Devi Mungra.

Comblent l'écart entre les générations est très important, soutient-elle, car la transmission des valeurs se fait de la personne plus âgée à la personne plus jeune. *«Si l'écart se creuse, cette transmission disparaîtra et les valeurs se perdront, ce qui ferait accroître les problèmes sociaux.»* Vijay Naraidoo abonde dans le même sens : *«Pour favoriser le bien-être de la personne âgée, il reste encore à améliorer l'attitude, le regard et le respect.»* Santa Devi Mungra ajoute que les mœurs d'inclusion de la personne âgée et de respect envers elle devraient être inculquées dès le plus jeune âge, sur les bancs de l'école. *«On accuse beaucoup les jeunes mais les jeunes apprennent ce que nous leur montrons. La responsabilité du bien-être de la personne âgée concerne l'ensemble de la société»*, poursuit-elle.

Vijay Naraidoo ajoute aussi : *«Il faut développer chez le jeune un esprit d'ouverture pour respecter les droits de TOUTES les personnes âgées. Les jeunes doivent apprendre que les*

droits n'ont pas été obtenus sur un plateau. Le respect doit devenir une culture, non pas qu'un slogan.»

Sensibilisation et formation

Pour le Dr Dinan, «il faut continuer à sensibiliser. C'est ce que nous faisons tous les ans avec l'ONG Groupement FIAPA pendant la semaine encadrant la Journée internationale des personnes âgées le 1er octobre. Et pour prévenir la maltraitance, il faut animer des sessions de formation auprès du personnel soignant».

Le Groupement FIA- PA met en place depuis quelques années, la formation MOBIQUAL, certifiée par la Mauritius Qualifications Authority. *«Ces modules, destinés au personnel soignant, aux paramédicaux et responsables des maisons de retraite, sont axés sur la nutrition, la bientraitance, la prise en charge de la douleur, les soins palliatifs, la maladie d'Alzheimer, la dépression, le risque infectieux et les plaies cutanées»,* explique le Dr Dinan. Plus de 100 participants ont déjà été formés dans l'optique *«de diffuser les connaissances en gériatrie pour une prise en charge optimale et pluridisciplinaire de nos aînés»,* poursuit-elle.

L'université du 3e âge de Maurice, lancée il y a trois ans, forme, quant à elle, les personnes âgées à différents domaines, selon la philosophie du lifelong learning, en sus de sessions pratiques visant à favoriser leur autonomie et à leur redonner leur dignité. Les cours les plus demandés: la zumba et l'informatique ! *«Tous les ans, nous organisons, avec le bureau du Directeur des poursuites publiques, des formations axées sur le plan juridique, afin que les personnes âgées soient informées de leurs droits. Nous faisons aussi des conférences sur la santé, notamment autour du diabète ou de l'hypertension»,* explique Armoogum Parsuramen.

De son côté, Santa Devi Mungra ajoute qu'une vingtaine de daycare centres existent pour créer des occasions de rencontres et d'interaction entre personnes âgées, tout en leur permettant d'être actives et de se former dans un domaine : alphabétisation, artisanat, broderie ou s'informer par le biais de causeries sur la santé qui sont régulièrement organisées.

Faire valoir les droits La promotion des droits des personnes âgées fait partie de la lutte des organisations concernées. En août 2016 et pour un an, DIS-MOI lançait une campagne de sensibilisation sur les droits des personnes âgées. *«Nous avons mené notre campagne sur plusieurs fronts à travers des causeries dans les établissements scolaires, avec les associations de personnes âgées, dans nos cours gratuits d'éducation aux droits humains»*, explique Vijay Naraidoo. Bien que le 31 juillet marque la fin de cette campagne, les efforts de sensibilisation de DIS-MOI iront au-delà *«car la sensibilisation n'a pas de fin en soi, elle est perpétuelle»*, poursuit-il.

D'ailleurs, un travail en amont a été fait avant le lancement de cette campagne avec les acteurs concernés, à savoir le Senior Citizens Council, la Mauritius Family Planning and Welfare Association, la FIAPA, et l'université du 3e âge, sous l'égide du MACOSS : *«Nous avons obtenu en 2015 leur concours afin de formuler des demandes claires auprès des autorités pour que notre pays se joigne aux États membres qui s'expriment lors de forums spécialisés de l'ONU en faveur d'une Convention des droits des personnes âgées»*, ajoute Vijay Naraidoo.

De son côté, le groupement FIAPA entreprend un gros travail de plaidoyer pour le respect des droits des personnes âgées dans la région. En 2014, il a organisé un colloque régional à Maurice au cours duquel une charte sur les droits et la bienveillance des personnes âgées dans la région océan Indien a été conçue. *«Cette charte, disponible sur notre site internet, a été diffusée dans les pays participants et à nos pouvoirs publics»*, ajoute le Dr Dinan. *«Nous souhaitons que les documents élaborés lors d'ateliers de travail réunissant les collaborateurs dans les secteurs gérontologique et juridique ne dorment pas dans les tiroirs publics. Une des mesures évoquées est celle d'une Ombudsperson pour les personnes âgées, comme cela existe pour les enfants.»*

De plus, indique le Dr Dinan, des représentants du Groupement FIAPA ont assisté aux premières assises de la bienveillance à La Réunion en 2015 et au colloque international à Cuba sur les droits de nos aînés dans le monde en 2017. *«Cependant, à notre niveau, nous*

sommes des représentants de la société civile et les moyens d'action doivent aussi venir de nos dirigeants et des pouvoirs publics.»

Recommandations du Dr Pascale Dinan



Le Dr Pascale Dinan, présidente du Groupement FIAPA.

Le Dr Pascale Dinan, du Groupement FIAPA, émet quelques recommandations pour la prévention des maltraitances et l'accompagnement des personnes âgées et vulnérables.

Il est nécessaire d'assurer la mise en place :

- de systèmes d'alerte pertinents en cas de maltraitance.
- de stratégies et législations adaptées, les lois étant des outils puissants pour appliquer des politiques publiques.
- de formations spécifiques pour le personnel travaillant avec les aînés.
- de changement de regards sur la citoyenneté des aînés, fussent-ils vulnérables ou non.
- de prévention et d'accompagnement des souffrances des aidants professionnels et familiaux.
- de solutions de répit aux aidants des personnes âgées (accueil de jour, hébergement temporaire dans des lieux adaptés).

- d'un langage commun sur la définition de la maltraitance.

Contact : Groupement FIAPA

Tel : 466-0709

Email : g.fiapa@orange.mu

DIS-MOI, engagée dans la promotion des droits humains



Vijay Naraidoo, secrétaire général de DIS-MOI.

Dis-moi a été créée en 2012 avec l'objectif d'oeuvrer pour une société où les droits humains sont respectés et protégés. *«Notre mission est de contribuer à la création d'une réelle culture des droits humains parmi les populations de la région. Afin de bien articuler nos idées, nous avons mis en place des commissions qui correspondent aux principales questions des droits humains à travers le monde. C'est ainsi qu'a vu le jour la Commission des droits des personnes âgées, entre autres. DIS-MOI parle aussi publiquement des différents aspects des droits des personnes âgées – comment combattre l'âgisme, l'exploitation, le manque de*

solidarité, le captage de la pension de vieillesse, le droit aux loisirs, et même le droit au travail ou à un toit décent...» explique Vijay Naraidoo. Depuis samedi, le 15e cours de base sur les droits humains a lieu au centre DIS-MOI, à Belle-Rose. Cette formation est gratuite et ouverte à tous.

Contact : DIS-MOI

Tel : 466 5673

Une étude sur la solitude



À l'université du 3e âge, qui compte plusieurs branches, les cours d'informatique sont très prisés.

Mené par Amina Barkatoolah, responsable de la recherche à l'université du 3e âge, une étude sur la solitude des personnes âgées sera bientôt enclenchée. Ce thème a été décidé à la suite d'une enquête préliminaire menée auprès de deux maisons de retraites,

de formateurs de l'université du 3e âge et des personnes qui y suivent les formations. La question de la solitude était récurrente chez les personnes interrogées. L'étude servira donc à proposer des actions pour remédier à la situation.

Beaucoup de pistes pourraient être envisagées, soutient Amina Barkatoolah, notamment la mise en place d'un système transgénérationnel de transmission de connaissances, *«car les personnes âgées ont une expérience qu'elles peuvent transmettre. De plus, Maurice est un pays multiculturel et chaque culture a quelque chose à apporter»*. Il y a, poursuit-elle, un sentiment général de manque d'affection. *«Elles se mettent en retrait parce qu'elles ne travaillent plus et n'ont plus d'interaction sociale. Après, il n'y a pas beaucoup de convivialité envers ces personnes – on se dit que si elles ont à manger et qu'elles reçoivent leur pension, elles ont tout. Donc, les personnes âgées sont en situation générale de manque d'affection.»*

Contact : Université du 3e âge

Tel : 283 8604.

Autres numéros utiles :

SOROPTIMIST International Ipsae : Prise en charge dans son Daycare centre de personnes âgées de plus de 65 ans n'ayant que la pension de vieillesse comme revenu et habitant les alentours de Camp Levieux, Rose-Hill. Tel : 5 293 8929

Senior Citizens Council : Promotion du bien-être des personnes âgées à travers des projets et activités et dans le respect de leurs droits à la dignité et à l'autonomie. Tel : 211 3246

*** Hotline de l'Elderly Protection Unit** : Dénonciation des cas d'abus envers les personnes âgées. Tel : le 199 ou le 172.

Association Alzheimer : Sensibilisation à la maladie d'Alzheimer et soins et soutien aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et à leurs familles. Tel : 466-0731.

